

Extrait de délibération

Comité syndical 18 mai 2026 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-six le lundi dix-huit mai à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

M CLEMENT Guillaume a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 6 mai 2026
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants Absents, excusés : 1 titulaires, 28 suppléants
Présents : 30 titulaires, 3 suppléants Votants : 31

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés	Absents	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, CHABAUTY Gérard, FOUILLET Olivier, MARSAULT Hélène				
Parthenay-Gâtine	BACLE Jérôme, BERNARD Carine, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, CHEVALIER Eric, CLEMENT Guillaume, GAILLARD Didier, LHERMITTE Jean-François, MARTIN Alexandre, PIET Marina, PRIEUR Jean-Michel, RIVAULT Chantal, ROUVREAU Sylvain	GAMACHE Nicolas		WOJTCZAK Richard	BOUTIN Patricia
Val de Gâtine	BAILLY Christiane, BARANGER Johann, BARATON Jean-Pierre, BECHY Sandrine, BIRE Ludovic, HAYE Nadia, LEGERON Vincent, MEEN Dominique, MICOU Corinne, MOREAU Lionel, OLIVIER Pascal, RICHT Marc, ROCHEFORT Cécilia				PETREAU Véronique

Election du Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Gâtine :

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Didier GAILLARD, Président.

M. Guillaume CLEMENT a été désigné en qualité de secrétaire par le Comité Syndical.

Le plus âgé des membres présents, M LHERMITTE Jean-François, a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres, a dénombré 31 délégués présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Le Comité syndical a désigné deux assesseurs : Mme BECHY Sandrine et Mme RIVAULT Chantal.

Le Président de séance a ensuite invité le Comité syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé que ce dernier est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité Syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Résultats du premier tour de scrutin :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	31
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral) :	4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	27
f. Majorité absolue 1	14

¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Didier GAILLARD	26	Vingt-six

L'élection a été acquise au premier tour de scrutin à la majorité absolue. M. Didier GAILLARD a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Le Secrétaire de Séance
Guillaume CLEMENT

Le Président
Didier GAILLARD

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Certifiée exécutoire par transmission et publication